

MANITOBA LEGISLATIVE ASSEMBLY INTERNSHIPS

STAGES À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

APPLICANTS: Please provide a copy of this information sheet to your referees.

Information for referees

The letters supporting Internship applications are given considerable weight in the selection process. The most helpful letters are those that summarize the writer's basis for judgement and discuss the capabilities of the applicant to meet the criteria for the Internship Program. Notably important to the Selection Committee is the applicant's ability to commit to a particular activity or assignment once it is undertaken and to meet deadlines. However, an applicant's political affiliation is not relevant and should not be highlighted in letters of reference.

The criteria for selection include academic excellence, personal maturity, community service, and demonstrated interest in and/or knowledge of the parliamentary system and Manitoba government and politics. Evidence of the other skills needed to assist a Member of the Legislative Assembly in the performance of their duties, such as research ability and facility with written and oral communication, is also weighted.

To be considered, signed letters must arrive either by mail or e-mail at the address below no later than **February 14, 2023**. Applications not supported by the required letters of reference are not considered complete and may be excluded by the Selection Committee.

Academic Director
Legislative Internship Program
c/o Clerk's Office
Legislative Assembly of Manitoba
237-450 Broadway
Winnipeg MB R3C 0V8
Tel. (204) 945-3636
E-Mail: clerkla@leg.gov.mb.ca

CANDIDATS : Veuillez fournir une copie de cette feuille de renseignements aux auteurs de vos lettres de recommandation.

Renseignements pour les lettres de recommandation

Les lettres d'appui aux demandes de stage ont un poids considérable dans le processus de sélection. Les lettres les plus utiles sont celles qui résument les raisons de l'auteur pour cette recommandation et discutent des capacités du candidat à répondre aux critères du programme de stages. La capacité du candidat à s'engager dans une activité ou une mission particulière une fois qu'elle est entreprise et à respecter les délais est particulièrement importante pour le comité de sélection. Cependant, l'affiliation politique d'un candidat n'est pas pertinente et ne doit pas être mise en évidence dans les lettres de recommandation.

Les critères de sélection comprennent l'excellence universitaire, la maturité personnelle, le service communautaire et un intérêt démontré pour le système parlementaire, le gouvernement et la politique du Manitoba, ou une connaissance de ces domaines. Les éléments d'information des autres compétences nécessaires pour aider un membre de l'Assemblée législative dans l'exercice de ses fonctions, tels que la capacité de recherche et la facilité de communication écrite et orale, sont également considérés.

Pour pouvoir être prises en considération, les lettres de recommandation signées doivent être reçues par courrier ou par courriel à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **14 février 2023**. Toute demande qui n'est pas accompagnée des lettres de recommandation requises sera jugée incomplète et pourrait être rejetée par le comité de sélection.

La directrice des études
Programme de stages à l'Assemblée législative du Manitoba
Bureau du greffier
Assemblée législative du Manitoba
450 Broadway, bureau 237
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8
Tél. : 204 945-3636
Courriel : clerkla@leg.gov.mb.ca